

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
DE BRETAGNE OCCIDENTALE**

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Master
- Vu les propositions de M. le directeur de l'institut universitaire européen de la mer et M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques,

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury d'examen du Master Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports, pour l'année universitaire 2023/2024, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 - Parcours Economie appliquée à l'agriculture, la mer et l'environnement et délivrance de la Maîtrise

<u>Présidente du jury</u>	LAROCHE DUPRAZ Cathie	Pr - Institut Agro Rennes Angers
<u>Membres titulaires</u>	ALBAN Frédérique	MCF - UBO
	BAILLY Denis	MCF - UBO
	BINET Marie-Estelle	Pr - UBO
	LUCAS Sterenn	MCF - Institut Agro Rennes Angers
	ROPARS Carole	MCF - Institut Agro Rennes Angers
<u>Membre suppléant</u>	MONGRUEL Rémi	Chargé de recherche - IFREMER

Semestres 9 et 10 - Parcours AgroEconomie et délivrance du Master

<u>Présidente du jury</u>	ROPARS Carole	MCF - Institut Agro Rennes Angers
<u>Membres titulaires</u>	LAROCHE DUPRAZ Cathie	Pr - Institut Agro Rennes Angers
	LUCAS Sterenn	MCF - Institut Agro Rennes Angers
<u>Membre suppléant</u>	RIDIER Aude	Pr - Institut Agro Rennes Angers

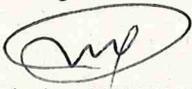
Semestres 9 et 10 - Parcours Economie bleue et délivrance du master

<u>Présidente du jury</u>	ALBAN Frédérique	MCF - UBO
<u>Membres</u>	BAILLY Denis	MCF - UBO
	BINET Marie-Estelle	Pr - UBO
	KERTOUS Mourad	MCF - UBO

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 14 novembre 2023
Pour le Président de l'Université,
P/d le Vice président formation tout au long de la vie
en charge de la CFVU


Abdeslam MAMOUNE

